

Avenant au règlement du jeu concours « Parcours d'Art en vitrine » de la Fédération des associations de commerçants du Pays de Montbéliard.

Article 03 – Modalités de participation (modifié comme suit)

Deux modalités de participation au concours sont proposées :

1 – Participation via les commerces partenaires

Le participant doit se rendre dans au minimum 5 commerces participants parmi les 10 exposants.

Dans chaque commerce visité, le commerçant appose un tampon sur le bulletin de participation (disponible dans les commerces).

Une fois les tampons de 5 commerces différents réunis sur un même bulletin, celui-ci doit être déposé dans l'urne dédiée, mise à disposition en boutique.

2 – Participation via le système de loto

Un ticket de participation est remis à chaque personne présente lors de la soirée d'inauguration de la Box de Noël du 19, Crac.

Ce ticket doit être conservé par le participant jusqu'au tirage au sort.

Aucune obligation d'achat n'est nécessaire pour participer au jeu.

Article 05 – Retrait des lots (modifié comme suit)

Le tirage au sort et la remise des prix auront lieu le vendredi 5 décembre 2025 à partir de 18h30, au 19, Crac, lors de la soirée de vernissage de la Box de Noël. Une seule dotation sera attribuée par personne physique.

Les gagnants ayant participé selon la modalité n°1 seront contactés par téléphone ou par email, en fonction des coordonnées renseignées sur leur bulletin de participation. Leur présence à la remise des prix est souhaitée, mais non obligatoire.

Les gagnants ayant participé selon la modalité n°2 seront annoncés et appelés directement sur place, pendant la soirée de vernissage.